



Code de conduite pour les fournisseurs

Unité Approvisionnement et Logistique
OIM Conakry Guinee

L'OIM est fermement engagé à observer les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses activités de passation de marché. En tant que tel, ce code de conduite pour les fournisseurs a été préparé pour fournir un résumé clair des attentes de l'OIM de la part des fournisseurs dans toutes les opérations de passation des marchés, en assurant que les règles d'éthique d'approvisionnement internationalement reconnues sont suivies. Transparence et responsabilité doivent être strictement respectées dans toutes les activités de passation de marchés.

Les normes d'éthique de passation de marché de l'OIM se basent sur **le Zéro Tolérance en ce qui a trait à la corruption, évitant toute forme de conflit d'intérêt et une représentation honnête des capacités des fournisseurs.**

Les fournisseurs sont fortement encouragés à se familiariser avec ce Code de conduite pour assurer des relations de travail fructueuses avec l'OIM.

Politique sur la corruption et Position sur les conflits d'intérêt

OIM attend que tous les fournisseurs et entreprises contractées, qui cherchent à vendre des biens ou des services, mènent leurs activités en conformité avec les normes éthiques les plus élevées. Fournisseurs ou fournisseurs potentiels doivent respecter strictement toutes les règles et réglementations relatives à la concussion, la corruption et éviter les pratiques commerciales inacceptables. Ainsi les fournisseurs sont tenus de respecter ce qui suit :

- Ne doit pas offrir, directement ou indirectement, à aucun employé de l'OIM, de l'argent, des marchandises ou du service en contrepartie ou dans l'attente d'une décision favorable, de l'information, opinion, recommandation, vote ou toute autre forme de favoritisme qui peut être qualifié de corruption ;
- Ne doit, directement ou indirectement, offrir, donner ou accepter ou promettre de donner à aucun employé de l'OIM, aucune gratification pour le bénéfice de / ou sur instruction de ou à la demande d'aucun employé de l'OIM ;
- Informer immédiatement le chef de bureau de l'OIM dans le cas où un employé de l'OIM sollicite ou a obtenu ou a fait une tentative pour obtenir une gratification pour lui-même / elle-même ou pour d'autres personnes.
- Déclarer immédiatement si l'un quelconque des employés ou responsables de l'entreprise a ou a eu un parent employé à l'OIM. Ne pas faire une telle déclaration peut être interprété comme un conflit d'intérêt et pourrait entraîner l'exclusion du fournisseur de toute activités de passation de marché actuelle et future et / ou toute autre action juridique jugée appropriée par l'Organisation.

Attente de l'OIM de la part fournisseurs

OIM attend que tout fournisseur, honnêtement, déclare et garantisse que :

- Ils se conformeront à toutes les règles, règlements et exigences relatives à la fourniture des produits / services à l'OIM ;



IOM • OIM

Code de conduite pour les fournisseurs

Unité Approvisionnement et Logistique
OIM Conakry Guinee

- Il n'agira pas de concert avec d'autres fournisseurs ou agents lorsqu'ils participent à un appel d'offres ;
- Il est un fournisseur dûment autorisé / certifié des produits / services fournis et ne doit pas, expressément ou implicitement, se révéler être un agent / représentant d'un fournisseur tiers de ces mêmes produits / services ;
- Il ne fournira que des produits qui sont certifiés pour être de qualité marchande et satisfaisante
- Le fournisseur possède les capacités nécessaires, équipement et un Etablissement appropriée pour remplir ses obligations ;
- Il ne sous-traitera ou externalisera aucune partie des produits / services, sauf accord préalable écrit de l'OIM ; et
- Il doit maintenir les plus hautes normes d'intégrité et de qualité de travail à tout moment.

Applicabilité du Code de conduite

Ce code de conduite est applicable à tous les fournisseurs, sous-traitants et autres entités agissant en leur nom (avec l'approbation de l'OIM).

La surveillance du respect du Code de conduite

Pour faciliter le suivi du respect par les fournisseurs de ce Code de conduite, l'OIM attend que ses fournisseurs :

- Développent et maintiennent toute documentation nécessaire pour assurer la conformité avec les normes décrites ; Ces documents doivent être exactes et complètes ;
- Donnent aux représentants de l'OIM l'accès aux documents pertinents, à la demande de l'OIM ;
- Permettent aux représentants de l'OIM de mener des entrevues avec les employés du fournisseur et avec la direction séparément ;
- Permettent aux représentants de l'OIM d'effectuer des visites programmées et des visites à l'improviste des sites du fournisseurs ; et
- Répondent rapidement aux demandes raisonnables de représentants de l'OIM dans le cadre de la mise en œuvre du Code de conduite

Canneaux de Communicantes Sécurisées

L'OIM a mis en place un canal de communication sécurisé pour permettre aux fournisseurs de soulever leurs préoccupations avec confiance et de façon responsable. Si le fournisseur a des questions sur le Code de conduite ou souhaite signaler un comportement douteux ou une possible



IOM • OIM

Code de conduite pour les fournisseurs

Unité Approvisionnement et Logistique
OIM Conakry Guinee

violation du Code de conduite, le Fournisseur est encouragé et doit communiquer avec l'Administrateur / l'Administratrice de à l'adresse électronique MCOULIBALY@iom.int ou à l'adresse suivante :

*Rue DI 252 Donka
Bloc des Professeurs
Conakry,
Republique de Guinee*

L'OIM ne tolérera, de quiconque, aucune rétribution ou de représailles contre un fournisseur qui, de bonne foi, a cherché des conseils ou a signalé un comportement douteux et / ou une éventuelle violation. L'OIM prendra des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat pour toute personne qui menace ou se livre à des représailles, vengeance ou harcèlement de la personne concernée. Les identités et contenus de toute information ou plainte seront traités de façon strictement confidentielle.

LES SANCTIONS

La Violation du Code de conduite peut entraîner des mesures évoquées contre ce fournisseur, en plus de toutes les voies de recours légales ou contractuelles. Les actions appliquées dépendront de la nature et la gravité de la violation et du le degré d'engagement démontré par le fournisseur en violation de ses obligations en vertu du Code de conduite. La gamme des actions possibles, qui seront imposées au fournisseur, comprendra mais non limitée à :

- Avertissements officiels - que le non-respect continu va conduire à des mesures plus sévères ;
- Divulgence de la nature de la violation de l'ensemble des filiales de l'OIM et des entreprises associées ;
- résiliation immédiate du contrat, sans recours ;

Reconnaissance et l'acceptation, à soumettre avec le VIS (Feuille de renseignement sur le vendeur Feuille)

Ceci est pour certifier que je l'ai entièrement lu le Code de conduite du 'Fournisseur ci-joint. Après avoir entièrement lu et compris l'exigence requise de ce Code de conduite du fournisseur, j'engage par la présente, ma compagnie et moi-même, d'appliquer ce Code de conduite et de respecter entièrement nt l'ensemble de ses principes. Je certifie également que je suis autorisé par mon entreprise à signer et à accepter ce document en son nom.

Fournisseur: _____

Adresse: _____

Représentant: _____

Signature: _____

